

**Plan stratégique Inserm 2025 : avis des représentants des personnels  
SNTRS-CGT, Sgen-CFDT Recherche<sup>EPST</sup> et SNCS-FSU  
CA Inserm du 03 décembre 2019**

Les représentants des personnels SNTRS-CGT, Sgen-CFDT Recherche<sup>EPST</sup> et SNCS-FSU au Conseil d'Administration de l'Inserm s'alarment du **Plan stratégique Inserm 2021-2025**, qui est soumis à leur approbation au Conseil d'Administration du 03 décembre 2019. Ce plan met à mal les missions de l'Inserm telles qu'elles sont définies dans le décret [83-975](#) du 10 novembre 1983, modifié par décret en 2016.

Si ce plan est réalisé, l'Inserm tendra à devenir un institut de recherche technologique dédié à la clinique et aux industriels.

Au lieu de s'appuyer sur l'annonce de la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR) pour demander l'augmentation des dotations aux laboratoires et des recrutements de titulaires, deux revendications majeures partagées par une très large majorité de la communauté scientifique et des organisations syndicales, le **Plan stratégique ne propose que des mesures visant à soutenir l'obtention de contrats de recherche sur projet et à aggraver la précarité.**

Actuellement, les financements issus des ressources propres de l'Inserm ne constituent que 20% en moyenne des crédits octroyés aux laboratoires et couvrent de manière très incomplète, les coûts de fonctionnement de base de nos structures. Les collègues doivent passer une bonne partie de leur temps à la recherche de financements sur projets pour pouvoir travailler. Le plan stratégique ne fait que renforcer ces pratiques.

Concernant l'emploi, notre organisme est l'un des EPST dont le taux de précarité est le plus élevé avec 39% des salariés (chercheurs, ingénieurs et techniciens) de l'Inserm qui sont sur contrats à durée déterminée ou vacations. Cette situation perdure depuis plus d'une dizaine d'années et, en l'absence de perspectives de recrutement, c'est l'avenir de notre institut qui est remis en cause. Au lieu de demander une relance de l'emploi statutaire et d'envisager de réduire la précarité, source de risques psychosociaux, le **Plan stratégique** propose de nouvelles formes de contrats précaires, par exemple avec une filière selon le modèle des « tenure track » pour les chercheurs et ingénieurs-docteurs. Ils ne permettent ni de mener dans la durée des recherches originales, ni d'innover et de prendre des risques, ni de garantir la transmission des savoir-faire indispensables à la recherche biomédicale française.

**Afin de préserver à l'avenir le niveau de la recherche française à l'international et le patrimoine scientifique de la nation**, les représentants des personnels au Conseil d'Administration pensent que **le Plan stratégique de l'Inserm devrait afficher clairement l'ambition d'assurer une recherche de qualité** en proposant :

- **L'augmentation significative du financement de base des laboratoires** afin de permettre des recherches indépendantes et à risque, seules propices aux découvertes de rupture
- **La création de postes statutaires** en nombre suffisant pour préserver les savoirs et aussi réduire la précarité
- **La simplification administrative**, non par la mise en place de plateformes déconnectées du terrain, mais par la mise en place de procédures simplifiées plus efficaces.
- L'augmentation de l'attractivité des métiers de la recherche notamment par **la revalorisation des rémunérations**

En conséquence représentants des personnels **SNTRS-CGT (2), Sgen-CFDT Recherche<sup>EPST</sup> (2) et SNCS-FSU (1) votent contre ce Plan stratégique 2021-2025.**